

COMMUNE DE POTIGNY

Compte-rendu sommaire du Conseil Municipal du 28 juin 2022

Présents : M. Képa, M. Bérel, M^{me} Bouteiller, M^{me} Lemarchand, M^{me} Knedlik, M^{me} Kiszko, M. Benoît, M. Defenouillère, M. Gasnier, M. Geffroy, M^{me} Fichet-de-Clairfontaine, M^{me} Prosper, M. Faucher.

Pouvoirs : M^{me} Maunoury à M. Képa, M. Blais à M^{me} Lemarchand, M. Roussel à M. Benoît, M^{me} Dunbar à M^{me} Prosper, M^{me} Besançon à M^{me} Fichet-de-Clairfontaine.

Absent : M. Marie.

- Tirage au sort de six Jurés d'Assises dans la liste électorale, pour l'année 2023.
- Revalorisation de la participation communale mensuelle à la protection sociale complémentaire santé des agents. Surcoût annuel pour la collectivité : 768 €.
- Vote des participations communales pour les séjours des enfants de Potigny au centre aéré d'été 2022 : 97 € pour 6 semaines et plus, 81 € pour 5 semaines, 65 € pour 4 semaines, 49 € pour 3 semaines, 33 € pour 2 semaines et moins.
- Décision de confier au bureau d'études TECAM la mission de maîtrise d'œuvre relative à l'aménagement de la Rue du Marché. Coût HT : 14 550 €.
- Demande de subventions auprès de l'Etat, de la Région et du Département, en vue de la réhabilitation/construction de vestiaires au Stade, de l'aménagement de la Rue du Marché + piste cyclable et d'un investissement informatique à l'école.
- Décision d'abonder les aides accordées aux particuliers dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH). Enveloppe de 31 000 € sur 5 ans, sous conditions de ressources et d'éligibilité à l'ANAH, pour des travaux énergétiques, d'accessibilité ou de grosse rénovation.
- Attribution de subventions complémentaires à CHOREGE (1 000 € pour son projet chorégraphique) et au centre d'apprentissage « Bâtiment CFA Caen » (100 € pour la formation de 4 jeunes de Potigny).
- Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la convention d'intervention de la MJC sur le temps périscolaire méridien, sur la base d'un prix forfaitaire de 13 € par heure de présence de l'animatrice mise à disposition.
- Refus de consentir à ENEDIS une servitude en vue du passage d'une ligne souterraine 20 000 volts nécessaire au raccordement de la ferme photovoltaïque de Soumont-Saint-Quentin. (13 voix contre et 5 pour)
- Accord pour la rétrocession à la Commune des voiries, espaces verts et réseaux pluviaux des lotissements « Résidence de la Mine » et « Clos du Vallon ».
- Accord pour la rétrocession à la Commune d'une bande de terrain de 192 m² située Rue de la Libération et appartenant à PARTELIOS.
- Avis favorable à l'adhésion de la Communauté de Communes « Bayeux Intercom » au SDEC Energie.
- Décision de confier à l'étude de Maître Lahaye, Notaire à Bourguébus, la régularisation de l'échange de terrain entre la Commune et Madame Paysant (La Gargotte).
- Accord de principe pour proposer au SDIS une parcelle communale d'environ 4 000 m² située entre le Suvez et la zone d'activités, en vue de la construction de la future caserne des pompiers.

- Décision de maintenir le tarif des emplacements publicitaires à 16,20 €/m² pour l'année 2022.
- Détermination des limites des terrains proposés à l'achat pour cinq colotis du lotissement du Chemin Neuf (13 m, 10 m, 7 m).

Questions diverses :

- état de détérioration du wagonnet minier et de la chaussée de l'entrée nord du bourg (M^{me} Prosper) ;
- état d'entretien des bordures de trottoir du Clos Michel (M. Geffroy) ;
- situation et intégration des familles ukrainiennes accueillies à Potigny (M^{me} Fichet-de-Clairfontaine) ;
- avancement du projet de recrutement d'un jeune dans le cadre du dispositif « Volontariat Territorial en Administration » (M. Gasnier) ;
- organisation du secrétariat de mairie à l'issue du départ en retraite de la secrétaire comptable (M. Defenouillère).

Séance levée à 20h30.